



Herve Emmanuel pense que c'est une cabale orchestrée par le SDF pour saboter sa candidature.

Le SDF a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel pour annulation de la liste que conduit Hervé Emmanuel Nkom, pour la députation à Douala 2e.

Le parti de la balance doute de la nationalité camerounaise de Herve Emmanuel Nkom.

Interrogé sur ce sujet, le membre titulaire du comité central du parti au pouvoir le RDPC, s'est montré clair. Selon lui, le SDF a tout simplement peur de l'affronter. « ***Ce parti sait très bien que ma présence à Wouri-Est va leur compliquer sérieusement les choses*** », a dit Herve Emmanuel Nkom d'entrée de jeu, ce matin sur **ABK** radio.

Regrettant que le SDF ait une connaissance approximative de la loi, Herve Emmanuel Nkom a indiqué que même l'élimination de son nom sur la liste n'entraîne pas l'annulation de cette liste à laquelle il appartient, il a surtout rappelé que le conseil constitutionnel n'est même pas compétent pour reconnaître la nationalité d'un citoyen.

L'homme politique confie qu'il est bel et bien camerounais. D'ailleurs, son dernier certificat de

nationalité date du 15 novembre 2019, et lequel a été inséré dans son dossier de candidature.

Dans ses envolés, le cadre du parti des flammes, n'oublie pas de tacler implicitement Joshua Osih, premier vice-président du SDF, qui lui aussi, a souvent été accusé d'être de nationalité de Suisse. « ***Vous (SDF) ne pouvez pas faire campagne sur la bi nationalité, et avoir présenté un candidat qui présente la présomption de double nationalité (Joshua Osih Ndlr) et vous venez aujourd'hui vous battre sur cette question. C'est du double langage et c'est la défaite de l'intelligence*** », déclare Hervé Emmanuel Nkom.

In fine, l'ancien banquier soutient que c'est une campagne mensongère et de haine organisée sur sa candidature par le parti de Ni John Fru Ndi « ***Je serai candidat*** », lance-t-il avec autorité. « ***Et même si je ne le suis pas, le RDPC gagnera*** », ajoute-t-il.

Au sujet des passeports, il explique qu'il en a déjà eu deux. Un passeport diplomatique ivoirien, au moment où il était conseiller du président Laurent Gbagbo. Ce qui évidemment ne fait pas de lui un citoyen ivoirien. « ***Achille Mbembe vient d'avoir un passeport diplomatique sénégalais. Est-ce qu'il est sénégalais ?*** » S'interroge-t-il.

Pour rappel, le contentieux est en cours, le Conseil constitutionnel dispose de dix jours, à compter de la date de dépôt de la requête, pour statuer et informer le Conseil électoral ainsi que les parties intéressées, Donc théoriquement Herve Emmanuel Nkom serait définitivement fixé sur son sort le 19 décembre.